

M. 461

Henri Lacoste

M. L. Rose Alma

Piquette

M. Geoffrien P. S.

Le quatre juillet mil huit cent quatre vingt dix
neuf, après la publication de trois bans de
mariage faite au prône de nos messes paroissiales
entre Henri Lacoste, journalier domicilié
en cette paroisse, fils unique de Alexandre
Lacoste et de Sophie Guy de cette paroisse,
et Marie Louise Rose Alma Piquette, domiciliée
en cette paroisse, fille unique de Godefroy
Piquette et de Georgette Renaud de cette paroisse.
N'étant découverts aucun empêchement de mariage,
nous prêtre vicairé soussigné après
avoir reçu le consentement de mariage des père
de la fiancée mineure, a vu le
mutuel consentement de mariage des parties
contractantes ci haut désignées, et leur avons
donné la bénédiction nuptiale en présence
de Louis Lacoste père et témoin de l'époux lequel
a déclaré ne savoir signer et de Godefroy Piquette
père et témoin de l'épouse lequel ainsi que l'épouse
l'épouse ont signé avec nous. Lecture faite. Trois
dicts registres seuls. L'époux a déclaré ne savoir signer, lecture faite.

Godefroy Piquette

J. P. Desrosiers prêtre